

Quant'île

N° 14 NOVEMBRE 2010



Profitant d'une situation géographique exceptionnelle en plein cœur de la Méditerranée, la Corse vise à devenir un pôle d'excellence nautique. La filière nautique concentre en 2008 plus de 300 établissements et 1 300 emplois salariés localisés sur les communes côtières de l'île.

Très hétérogène, cette filière est composée de trois secteurs aux caractéristiques propres : les activités de maintenance et de services portuaires, les services de loisirs et le commerce d'articles de sport.

La gamme de métiers proposés est vaste, et le profil des salariés dépend fortement du secteur d'activité de leur entreprise.

Stéphane LUQUET

Le nautisme en Corse : 300 établissements et 1 300 emplois salariés

Avec 1 000 kilomètres de côtes, la Corse est l'endroit rêvé pour les amateurs de nautisme. Pourtant, avec 1 300 emplois salariés durant l'année 2008, le secteur pèse peu dans l'économie insulaire. Le nautisme représente 1 % de l'emploi salarié en Corse, et ce malgré la présence de nombreux ports de plaisance. Hors saison, son poids dans l'économie est encore plus faible. Au 31 décembre en effet, la filière ne compte que 740 salariés.

Naturellement, les emplois du nautisme sont localisés sur les communes côtières, et plus particulièrement autour des plus gros ports de plaisance. Ainsi, quatre communes (Ajaccio, Bastia, Bonifacio et Porto-Vecchio) concentrent 50 % des emplois salariés.

Le nautisme regroupe 320 établissements. Parmi eux, seulement 205 sont employeurs. La plupart de ces établissements employeurs sont de taille modeste : près des deux tiers ne dépassent pas les 5 emplois en 2008 et seulement 12 d'entre eux emploient plus de 20 personnes au cours de l'année.

Aux 1 300 emplois salariés du nautisme viennent s'ajouter 115 emplois supplémentaires : les artisans et chefs d'entreprise des établissements non-employeurs.

Le domaine du nautisme recouvre des activités très hétérogènes. Néanmoins, la filière est constituée de trois formes d'activités économiques : la maintenance et les

Services de loisirs : 60 % de contrats saisonniers

Les emplois du nautisme par secteur en 2008

	Non-saisonniers	Saisonniers	Ensemble
Maintenance et services portuaires	480	90	570
Services de loisirs	140	230	370
Commerce	290	70	360
Ensemble	910	390	1 300

Source : Insee, DADS 2008.

Des salaires bas, sauf dans la maintenance et les services portuaires

Salaire horaire net médian dans les secteurs du nautisme en 2008

	Non-saisonniers	Saisonniers	Ensemble	euros
Maintenance et services portuaires	10,6	8,6	10,5	
Services de loisirs	8,9	7,9	8,6	
Commerce	9,2	8,2	9,0	
Ensemble nautisme	9,9	8,1	9,7	
Ensemble du secteur privé	9,7	8,5	9,5	

Source : Insee, DADS 2008.

Sept saisonniers sur dix viennent de Corse

	Corse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Autres régions	%
Maintenance et services portuaires	84	2	14	100
Services de loisirs	60	8	32	100
Commerce	82	3	15	100
Saisonniers nautisme	69	6	25	100
Saisonniers du secteur privé	72	5	23	100

Source : Insee, DADS 2008.

Près d'un contrat saisonnier sur deux ne dépasse pas 2 mois

	1 à 2 mois	3 à 5 mois	6 mois et plus	%
Maintenance et services portuaires	31	43	26	100
Services de loisirs	46	44	10	100
Commerce	44	45	11	100
Saisonniers du nautisme	42	44	14	100
Saisonniers du secteur privé	30	50	20	100

Source : Insee, DADS 2008.

Le nautisme n'a pas l'exclusivité des emplois maritimes

Avec 1 300 emplois durant l'année, le nautisme pèse peu dans l'économie insulaire et ne représente qu'une partie des emplois « maritimes » en Corse. D'autres filières ou secteurs d'activité viennent compléter le tableau des emplois liés directement ou indirectement à la mer.

On retrouve par exemple le transport maritime de passagers et de fret. Porté par quelques très grosses entreprises (SNCM, CMN, Corsica Ferries...), le secteur emploie près de 1 200 personnes dans l'année. Ce secteur partage quelques points communs avec le nautisme (métiers techniques, secteur presque exclusivement masculin...).

D'autres secteurs d'activités viennent également s'ajouter à la filière nautique, tels que la pêche, l'aquaculture ou encore les ports de commerce.

Pour en savoir plus : « Les gens de mer en Corse » - Observatoire régional emploi formation (Oref) de Corse - 2010.

services portuaires (quatre emplois sur dix), les services de loisirs (trois emplois sur dix) et le commerce (trois emplois sur dix).

Maintenance et services portuaires : des techniciens au service des plaisanciers

Qui veut naviguer doit pouvoir accoster. Le cœur de métier du nautisme est formé des entreprises de réparation et de maintenance navale, de services portuaires ou d'arrimage et débardage.

Ces activités requièrent une certaine technicité. C'est pourquoi la moitié des emplois sont occupés par des ouvriers qualifiés. Les salaires distribués sont en conséquence plutôt élevés : le salaire horaire net médian approche les 10,5 €, soit un euro de plus que dans l'ensemble du secteur privé en Corse.

Il s'agit d'activités essentiellement masculines. Plus de huit emplois salariés sur dix sont occupés par des hommes. Par ailleurs, les conditions d'emploi y sont favorables. En effet, les contrats à durée déterminée sont rares : ils ne représentent qu'un contrat sur cinq, contre un sur quatre dans l'ensemble du secteur privé. De plus, la plupart des postes sont à temps complet. En outre, six emplois sur dix couvrent les 12 mois de l'année, plus que dans l'ensemble du secteur privé.

Malgré le surplus d'activité de la plaisance durant l'été, la saisonnalité en matière de maintenance et de services portuaires n'est pas très marquée. Elle est même quasiment inexiste dans les activités de réparation et de maintenance. Moins d'une centaine de contrats saisonniers ont été enregistrés en 2008.

A l'image des permanents du secteur, les saisonniers de la maintenance et des services portuaires sont souvent des ouvriers qualifiés (quatre sur dix). Ils sont, de fait, légèrement mieux payés que l'ensemble des saisonniers travaillant en Corse.

Si les saisonniers sont peu nombreux, ils travaillent longtemps. Un emploi saisonnier sur deux dure plus de quatre mois, un sur quatre dure plus de six mois. De telles durées de contrat, couplées à une forte qualification du personnel saisonnier, peuvent permettre d'envisager, pour certains d'entre eux, une annualisation de leur contrat et une embauche définitive.

Les entreprises de location de bateaux et d'activités sportives dopées par la saison estivale

Les services de loisirs sont un pan important du domaine du nautisme. On y retrouve les entreprises de location (bateaux de plaisance, canots, voiliers...) ainsi que les entreprises et associations d'activités sportives (la plongée, notamment).

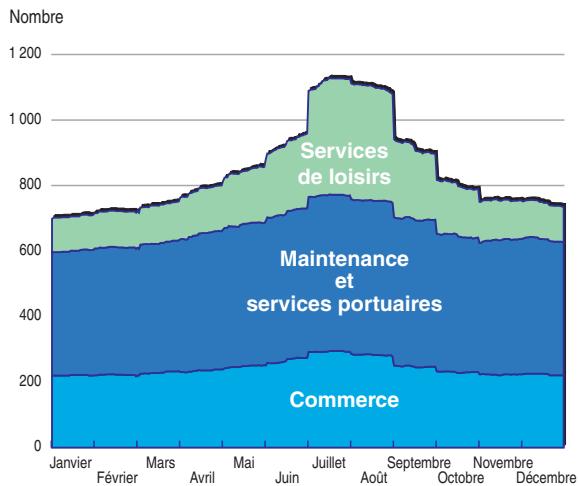
Ces activités sont extrêmement touristiques et l'emploi dans ce secteur est marqué par une très forte saisonnalité. Ainsi, six emplois du secteur sur dix sont des emplois saisonniers. Axée sur les mois de juillet et août, la saison est très courte et un emploi saisonnier sur deux n'excède pas 2 mois.

Contrairement aux autres activités du nautisme, les saisonniers des services de loisirs ne sont pas exclusivement recrutés en Corse. Ils sont quatre sur dix à venir du continent, et même plus d'un sur deux pour la seule activité de location de bateaux. Cela reflète un certain manque de main-d'œuvre formée et qualifiée sur l'île. Les saisonniers venus du continent sont 2 fois plus souvent embauchés comme ouvriers qualifiés que les saisonniers recrutés localement.

Une saison axée sur juillet et août

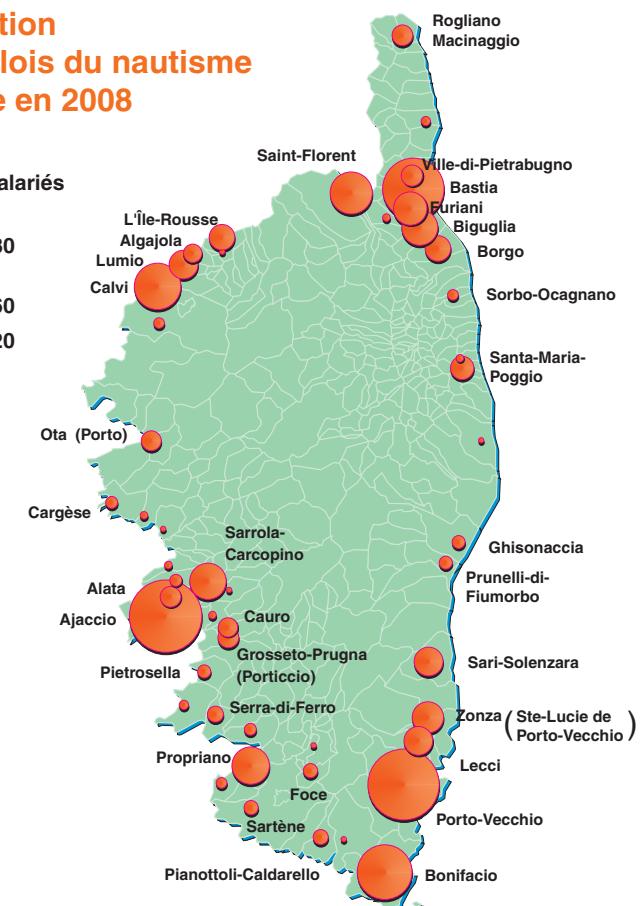
Evolution de l'emploi

dans le nautisme au cours de l'année 2008



Source : Insee, DADS 2008.

Localisation des emplois du nautisme en Corse en 2008



Source : Insee, DADS 2008.

SERENA et CAP NAUTIC : la Corse en route vers l'excellence ?

Acteur central de l'intermédiation entre les entreprises et les personnes sans emploi, Pôle Emploi vise à mieux connaître la filière nautique en Corse afin de prendre la mesure des enjeux qu'elle représente pour la région (activité économique, emplois, ressources humaines nécessaires, qualification, besoins de formation des demandeurs d'emploi...).

Dans le cadre du programme opérationnel de coopération transfrontalière « France Italie Maritime 2007-2013 », Pôle Emploi Corse est partenaire avec la Ligurie, la Sardaigne et la Toscane au sein du programme SERENA (Services renforcés pour l'emploi et les compétences dans le secteur du nautisme). La finalité de ce programme est d'améliorer la qualité de la coopération entre les zones transfrontalières en termes de renforcement et d'accessibilité du monde du travail ainsi que de renforcer les réseaux « Service Public de l'Emploi » en créant des standards d'emplois, de compétences et de formation valides dans toute la zone de coopération.

Le programme s'étend sur trois années. Les analyses conduites en Corse et en Italie ont pour objectif de dresser une cartographie des entreprises, des emplois, des compétences et des formations. Elles serviront de support à l'élaboration de stratégies régionales et transfrontalières vis-à-vis de la filière nautique. En ce sens, cette étude fournit un socle sur lequel va s'appuyer le programme pour le développement de ses actions. Elle sert en outre de « point zéro » de la situation régionale pour le suivi de la filière.

Dans le même temps a été créé CAP NAUTIC, pôle d'excellence « Nautisme et Plaisance » porté par la Collectivité territoriale de Corse unissant les entreprises du secteur, les acteurs de la formation et de la recherche, les institutionnels et le monde associatif. Le pôle vise à renforcer la compétitivité des entreprises, à travers l'innovation et la formation, le tout en faisant une priorité du respect de l'environnement.

Méthodologie

Champ de l'étude :

Le champ du nautisme est construit à partir de la nomenclature d'activités française (NAF Rev.2). Il n'inclut pas les ports de commerce, les transports maritimes ou les activités de pêche et d'aquaculture et bien évidemment toute autre activité définie comme n'appartenant pas à la filière nautique. Ce champ est découpé en trois secteurs d'activités :

● Maintenance et services portuaires

Réparation - Maintenance

3012Z : Construction de bateaux de plaisance

3315Z : Réparation et maintenance navale

Services portuaires

5222Z : Services auxiliaires des transports par eau

5224A : Manutention Portuaire

● Services de loisirs

Activités sportives

931*Z : Activités sportives

Locations d'articles de loisirs

7734Z : Location de matériel de transport par eau

7721Z : Location d'articles de loisirs et de sport

● Commerce

4764Z : Commerce de détail d'articles de sport

Source utilisée :

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) : cette formalité déclarative, que doit accomplir annuellement toute entreprise employant des salariés, est destinée aux administrations sociales et fiscales. Les employeurs sont tenus de communiquer diverses informations pour tous leurs salariés. Le champ des DADS comprend l'ensemble des employeurs et de leurs salariés sauf les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, les agents des organismes de l'Etat, titulaires ou non, les services domestiques et les activités extraterritoriales.

Cette forte saisonnalité n'est pas sans conséquence sur le profil des salariés du secteur. Tout d'abord, l'emploi y est très jeune : un salarié sur trois a moins de 25 ans. Ensuite, les emplois sont particulièrement précaires : 57 % des contrats sont à durée déterminée. Enfin, les salaires sont, de loin, les plus faibles de tout le domaine du nautisme. Un permanent sur deux touche moins de 9 euros net de l'heure, et un saisonnier sur deux touche moins de 8 euros net de l'heure.

Les salariés du commerce « nautique » ressemblent comme deux gouttes d'eau aux autres salariés du commerce

Autre activité liée au nautisme, le commerce d'articles de sports diffère très peu des autres formes de commerce en Corse. Un salarié du commerce « nautique » ressemble en tous points à un salarié du commerce « traditionnel ». On y retrouve majoritairement des employés (près d'un salarié sur deux) et très peu de personnel d'encadrement. Les salaires sont plus bas que dans l'ensemble de la filière. De plus, les femmes sont un peu plus présentes que dans les autres secteurs nautiques.

En revanche, et contrairement au reste du commerce en Corse, la saisonnalité est assez marquée, quoique bien plus limitée que dans les services de loisirs. Ainsi, un contrat sur cinq est saisonnier. Dans le commerce d'articles de sports, la saison est aussi très courte. Près de la moitié des emplois saisonniers n'excèdent pas 2 mois.

Dans ce type de commerce, le recrutement des saisonniers se fait quasi-exclusivement parmi les habitants de l'île, mais n'est pas réservé aux plus jeunes. Un emploi saisonnier sur trois concerne une personne de 35 ans et plus, contre un sur quatre pour l'ensemble des saisonniers du secteur privé.

Définitions

Salaire horaire net médian : salaire qui partage l'intégralité des heures travaillées dans l'année en deux sous-ensembles, 50 % des heures travaillées sont payées à un salaire inférieur et 50 % à un salaire supérieur.

Secteur privé : le secteur privé, tel que défini dans l'étude, correspond au champ marchand de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ n'inclut pas l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Contrat saisonnier : un contrat est dit saisonnier s'il débute et se termine entre le 1^{er} avril et le 31 octobre. A l'inverse, tout autre contrat sera considéré comme permanent dans l'étude.



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse